



AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Concours externe et troisième concours

Spécialité : Techniques de la communication et activités artistiques

Epreuve du 22 Janvier 2021

SUJET

Epreuve n°1 : Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 2 heures

Coefficient 3

CONSIGNES : à lire avant de prendre connaissance du sujet

IMPORTANT : 1 DOCUMENT A RENDRE

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.
- L'utilisation d'une calculatrice non programmable et de fonctionnement autonome est autorisée.
- Les questions peuvent être traitées dans l'ordre qui vous convient.
- Tous les calculs doivent être détaillés sur la copie et les résultats doivent être arrondis au dixième

SUJET :

En tant qu'agent de maîtrise vous être responsable d'une équipe de 4 personnes en charge de la gestion d'une salle de type L de 2eme catégorie, située en centre-ville à proximité du Centre de secours principal.

Vous devez accueillir dans 6 mois un festival pop / rock international sur une durée de 2 jours.

Le directeur technique de la salle (DT) vous demande de gérer l'accueil technique et artistique et la sécurité.

Question 1 :

5 points

- a) Quelles mesures allez-vous mettre en place pour assurer la sécurité et le contrôle d'accès des spectateurs ? (2 points)
- b) Précisez le nombre d'agents et positionnez-les sur le plan joint en annexe (Annexe 1) (1point)
- c) Définir les missions principales d'un SSIAP (2 points)

Question 2 :

4 points

Vous disposez d'un marché public à bons de commandes avec l'hôtel voisin de la salle pour des hébergements et la restauration.

Le coût de la nuit hors taxe est de 68 € en single et 76 € en double.

Le prix des petits déjeuners est de 12 € hors taxe.

Les repas du soir sont au tarif de 16 € hors taxe.

- a) Veuillez calculer le budget prévisionnel des frais d'hébergements et de restauration de l'ensemble des personnes présentes lors de la manifestation.

Question 3 :

6 points

En complément de la sécurité vous devez mettre en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). Compte tenu de la jauge de public que vous accueillez, calculer le Ratio d'Intervenants Secouristes (RIS).

Détaillez l'ensemble des étapes du calcul.

Question 4 :**5 points**

A l'aide de l'annexe 2, veuillez établir un rétro planning des deux jours d'exploitation du festival de l'arrivée des groupes à leur départ. En sachant que l'ouverture au public se fait à 18h00 et le premier concert est à 20h00. Deux groupes sont prévus chaque soir. Chaque show dure 1h15 min.

L'ensemble du matériel prévu aux fiches technique des artistes a été installé en amont par votre équipe.

Ce déroulé sera remis au régisseur de chaque groupe.

Documents :

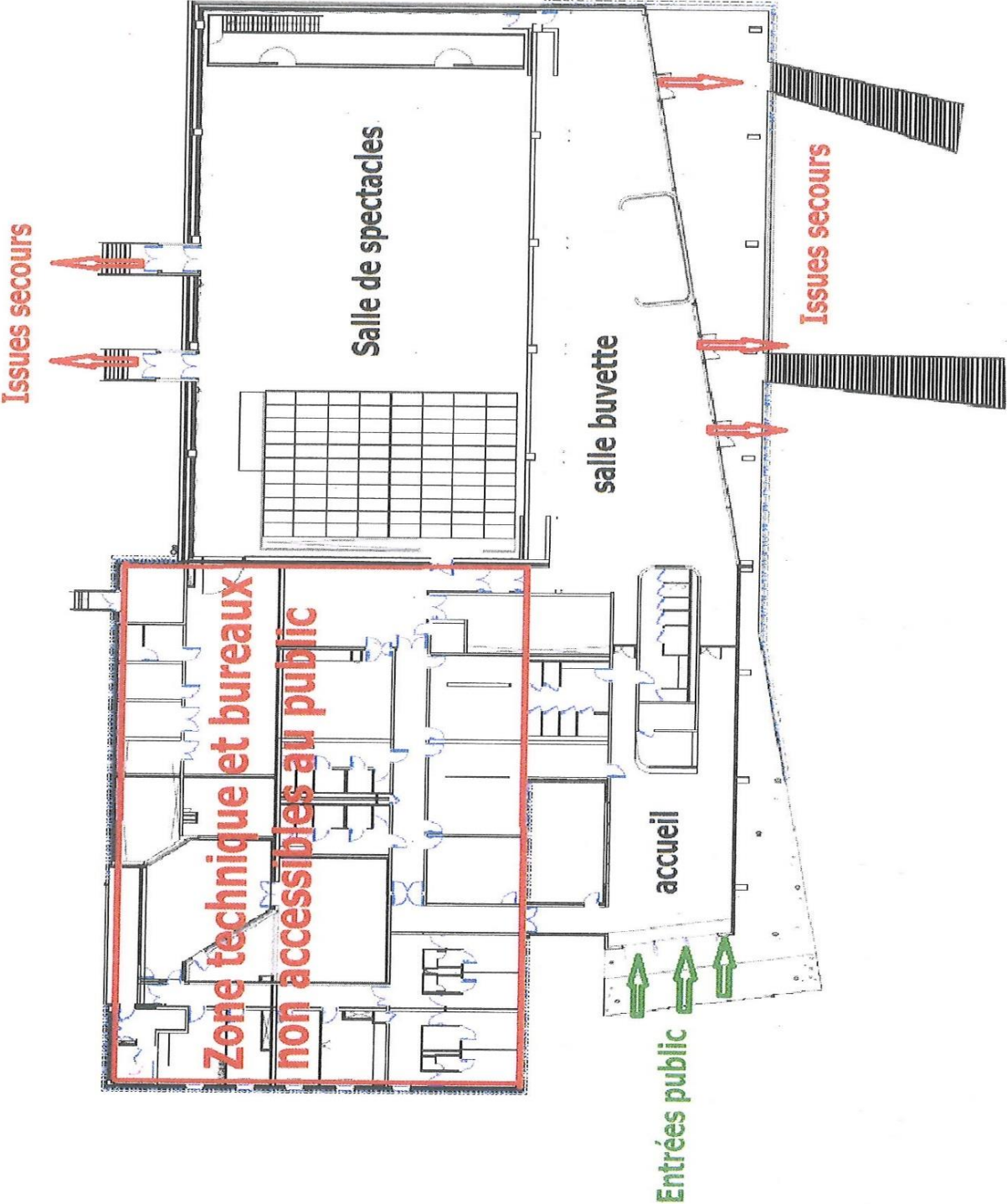
Annexe 1 : Plan de la salle

Annexe 2 : Déroulé technique du festival

Annexe 3 : Information des groupes

Annexe 4 : Tableaux de calcul de DPS

ANNEXE 1 : PLAN DE LA SALLE



ANNEXE 3 : INFORMATIONS DES GROUPES

	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4
Artistes	17	6	9	11
Techniciens	3	2	3	2
Production	2	1	2	3
Jour de passage	Samedi	Vendredi	Samedi	Vendredi
Durée du show	1h30	1h05	2h15	1h50
Hébergements	20 singles 1 double	5 singles 2 doubles	14 singles	12 singles 2 doubles

ANNEXE 4 : TABLEAUX DE CALCUL de DSP

Grille d'évaluation des risques

A l'issue de l'évaluation des risques et en fonction du ratio d'intervenants secouristes, il est possible que le dispositif prévisionnel de secours à la personne ne soit pas nécessaire ou s'inscrive dans une des catégories suivantes :

- Point d'Alerte et de Premier Secours (PAPS)
- Dispositif Prévisionnel de Secours de Petite Envergure (DPSPE)
- Dispositif Prévisionnel de Secours de Moyenne Envergure (DPSME)
- Dispositif Prévisionnel de Secours de Grande Envergure (DPSGE)

Comment déterminer le ratio d'intervenants secouristes (RIS) ?

Détermination du dispositif prévisionnel de secours DPS

RIS	Type de DPS	Règles
RIS < 0, 25	A la diligence de l'autorité de police compétente	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour un ratio compris entre 1, 125 < RIS ≤ 4, il convient de mettre en place un effectif de secouristes de 4 personnes. 2. Pour un ratio compris 4 < RIS, il convient de mettre un effectif d'intervenants secouristes égal aux chiffres pairs indiqués de personnes. 3. Si le RIS trouvé est égal à un nombre impair, il faut prendre le chiffre pair RIS immédiatement supérieur.
0, 25 < RIS ≤ 1, 125	Point d'alerte et de premiers secours	
1, 125 < RIS ≤ 12	DPS de petite envergure	
12 < RIS ≤ 36	DPS de moyenne envergure	
36 < RIS	DPS de grande envergure	

Exemples :

- Pour un RIS = 2,5 ⇒ Prendre un effectif de 4 intervenants secouristes
- Pour un RIS = 9 ⇒ Prendre un effectif de 10 intervenants secouristes
- Pour un RIS = 12,4 ⇒ Prendre un effectif de 14 intervenants secouristes
- Pour un RIS = 25 ⇒ Prendre un effectif de 26 intervenants secouristes
- Pour un RIS = 53,1 ⇒ Prendre un effectif de 54 intervenants secouristes

1. Déterminer l'effectif prévisible déclaré du public : P_1

2. Déterminer l'effectif pondéré du public : P

$$\text{Si } P_1 \leq 100\,000 \text{ personnes alors } P = P_1$$

$$\text{Si } P_1 > 100\,000 \text{ personnes alors } P = 100\,000 + \frac{P_1 - 100\,000}{2}$$

3. Déterminer le comportement prévisible : P_2

Niveau de risque	Activité	P_2
Faible	Public assis : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration rendez-vous sportif	0,25
Modéré	Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole...	0,30
Moyen	Public debout : Spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'évènement	0,35
Elevé	Public debout : Spectacle avec public dynamique, fêria, danse, carnaval, spectacle de rue, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'évènement... Evènement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public : hébergement sur site ou à proximité	0,40

4. Déterminer les caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site : E_1

Niveau de risque	Caractéristique de l'environnement	E_1
Faible	Structures permanentes (bâtiment, salle en dur,...) voies publiques, rues... avec accès dégagés Conditions d'accès aisées	0,25
Modéré	Structures non permanentes (gradins, tribunes) Espaces naturels : surface ≤ 2 hectares Brancardage : 150 m < longueur ≤ 300 m Terrain en pente sur plus de 100 m	0,30
Moyen	Espaces naturels : 2ha < surface ≤ 5 ha Brancardage : 300 m < longueur ≤ 600 m Terrain en pente sur plus de 150 m Autres conditions d'accès difficiles	0,35
Elevé	Espaces naturels : surface > 5 ha Brancardage : longueur > 600 m Terrain en pente sur plus de 300 m Autres conditions d'accès difficiles : talus, escaliers, voies d'accès non carrossables... Progression des secours rendue difficile par la présence du public	0,40

